

EIL appelle les personnels à la grève le 1^{er} février

Pour Exiger :

- **Le rétablissement dans la définition des missions de l'éducation, des références à une insertion qualifiée professionnelle de tous les jeunes (100% d'une classe d'âge détentrice d'une qualification professionnelle au minimum de niveau CAP) et à une voie professionnelle initiale publique et laïque.**
- **La réussite de tous les élèves dans un collège permettant la prise en compte de tous les goûts, toutes les aptitudes et de toutes les formes d'intelligences. La scolarité obligatoire doit permettre une réelle diversification de l'accès à la connaissance et des pédagogies mises en œuvres pour autoriser toutes les formes de remédiation scolaire. Elle doit s'ouvrir à la culture professionnelle au même titre qu'aux autres cultures et ouvrir la voie à des formes adaptées d'enseignement professionnel**
- **Le retrait des mesures inscrites dans la loi qui dégradent les obligations des services et les missions des enseignants et porte atteinte à leur dignité professionnelle et matérielle :**
 - **Obligation de 72 heures annuelles supplémentaires globalisées.**
 - **Triplement des heures supplémentaires imposées et flexibilité du service hebdomadaire.**
 - **Contrainte d'assurer des remplacements des collègues.**
 - **Transfert de la formation continue, y compris décidée par l'employeur, sur leur temps de loisir.**
 - **Astreinte d'exercice dans des secteurs et disciplines d'enseignement non conformes aux corps et disciplines de recrutement.**
- **L'abandon de l'obligation statutaire supplémentaire prévue par le projet de loi d'enseigner en apprentissage sur simple décision de la hiérarchie de l'établissement.**
- **Le renforcement d'une école républicaine et laïque qui assure à chaque enfant, sous l'autorité de l'état et des personnels éducatifs, un véritable droit individuel à l'éducation et à la promotion sociale.**